

MISE À JOUR DU RECUEIL DE POSITIONS TECHNIQUES

Juin 2023

QUALIMAT TRANSPORT

Le recueil de positions techniques, qu'est-ce que c'est ?

Destiné à préciser certains points des Documents de référence Qualimat Transport, le recueil de positions techniques est un document utile et important pour les professionnels du transport. Tour d'horizon.

Ce document est destiné à **préciser ou interpréter** certains points des Documents de référence Qualimat Transport :

- Cahier des charges Qualimat Transport,
- Règlement de reconnaissance tierce partie Quali-
mat Transport,
- Convention de collaboration entre les Organismes
Certificateurs et Qualimat.

Le document est applicable **par tous les intervenants** définis dans le Règlement de reconnaissance tierce partie Qualimat Transport.

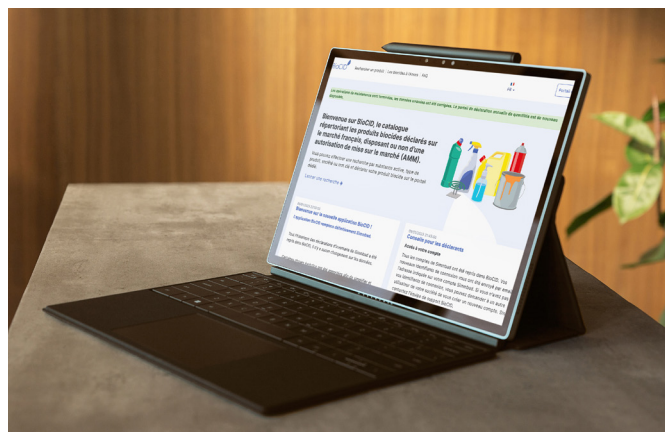
Les positions techniques sont classées par thématique :

1. Portée et limite du référencement Qualimat Trans-
port
2. Nettoyage des contenants,
3. Audits,
4. Moyens matériels.

Position technique 2-002 « Choix des détergents / désinfectants »

Depuis janvier 2023, le portail SIMMBAD inventoriant les désinfectants autorisés à la mise sur le marché en France est inaccessible. Ce site internet était une référence permettant aux opérateurs de transport d'identifier les désinfectants « agréés » pour le contact alimentaire et donc autorisés dans le cadre de Qualimat Transport.

Désormais, le **site internet bioCID** (<https://biocid-anses.fr/>) le remplace. La position technique 2-002 a été mise à jour en conséquence.



Position technique 3-005 « Modalités de formalisation de la résurgence des écarts »

La mise à jour documentaire de mars 2022 a introduit, dans le Règlement de reconnaissance tierce partie, la **notion de résurgence** des écarts : « seront désignés par l'adjectif « résurgent » les écarts mineurs, majeurs ou critiques ayant été constatés dans les deux (2) ans et deux (2) mois précédents l'audit et étant de nouveau constaté lors de l'audit. »

La position technique 3-005 précise les **modalités de mise en œuvre** de cette disposition par les organismes certificateurs.

Position technique 2-006 « Nettoyages réalisés au sein des entreprises du secteur laitier »

Les nettoyages réalisés au sein des entreprises du secteur laitier faisaient l'objet **d'écarts majeurs** lors des audits de certification tierce-partie Qualimat Transport pour deux raisons :

- Les industriels du secteur laitier n'utilisent pas de biocides pour le nettoyage de leurs installations à cause du risque chimique qu'ils représentent. A la place, ils utilisent des méthodes de nettoyage validées, faisant intervenir des **mélanges acide-base**. Or, ces nettoyages ne répondent pas à la définition de nettoyage de niveau D telle que décrite dans le §7 du Cahier des charges Qualimat Transport. Ainsi, les nettoyages de niveau D réalisés au sein des entreprises du secteur laitier n'étaient **pas reconnus par Qualimat**.
- Les opérateurs de transport effectuant des nettoyages au sein des entreprises du secteur laitier ne parviennent pas à collecter les **preuves de la conformité de l'eau** utilisée.

Des travaux menés **en lien avec un syndicat de l'industrie laitière**, l'ATLA, ont permis de comprendre les bonnes pratiques de ce secteur d'activité, les mesures de maîtrise en place et d'aboutir ainsi à la rédaction d'une position technique dédiée.



La position technique 2-006 prévoit donc la mise en place d'une **attestation** permettant à l'industriel de déclarer que son **système de management de la qualité couvre le périmètre d'expédition des sous-produits laitiers à destination de la nutrition animale** et que, à ce titre, les procédures de nettoyage sont validées et la qualité de l'eau maîtrisée.

Tous les documents de référence sont disponibles sur le site internet Qualimat :

- <https://www.qualimat.org/qualimat-transport/presentation-qualimat-transport/>